

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 mars à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 26/02/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE, Muriel MOMEUX, Régis De BERTOULT.

Etaient absents excusés : Mme Christine CHABE, M. Pierre HENRY, M. Florent ACTHERGAL, Mme Danièle LALIN.

Pouvoir : Mme Christine CHABE donne procuration à M. Maxence GLORIAN, M. Pierre HENRY donne pouvoir à M. Pierre CHABE, Mme Danièle LALIN donne pouvoir à M. Régis De BERTOULT.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT « CHEMIN DES FRESNAUX »

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au retrait de l'arrêté portant alignement individuel en date du 21 septembre 2017 pour la parcelle AC N°7 « Chemin des Fresnaux », un RDV a été fixé afin de procéder à une expertise contradictoire par le Cabinet Caron-Briffaut Géomètres Experts dans le but de définir les limites précises du domaine privé. Un nouveau bornage a donc été effectué au N°13 de ladite rue. Les travaux s'arrêteront à la limite de ce bornage.

Le début des travaux de réfection du dit chemin devront démarrer en mai ou juin 2018 pour une durée de 7 semaines environ.

BORDURATION RUE DU PARADIS

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire avait informé l'assemblée qu'une demande de levé topographique du domaine public concernant la rue du Paradis était en cours auprès du Cabinet Caron-Briffaut Géomètres experts à Arras. Il précise que les plans topographiques ont bien été effectués et réceptionnés en mairie.

Ainsi, Monsieur le Maire présente les plans à l'assemblée.

Ces plans topographiques sont nécessaires afin de pouvoir procéder au chiffrage du devis.

ACCES « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite) – ERP MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le dossier « accessibilité » des ERP (Etablissement recevant du Public), notamment pour la mise en conformité de la mairie et du bureau de poste.

Le précédent prestataire n'ayant pas donné suite, Monsieur le Maire propose ainsi une nouvelle consultation.

Cette mission a donc été confiée au Cabinet « LD ARCHITECTE » à Tilloy les Mofflaines.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un devis est en cours de réalisation, pour cette mission.

DELIBERATION ENQUETE PREALABLE D'UTILITE PUBLIQUE SUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de réponse du Notaire suite au courrier du 23 janvier 2018 envoyé en accusé réception avec copie au propriétaire, acquéreur, chambre des Notaires et l'Avocat de la commune.

Egalement, nous avons reçu une demande de permis de construire de la part de Mr Vincent EVRARD déposé en mairie le 26 février 2018.

Rappel de l'historique:

Suite aux délibérations du Conseil municipal du 21 avril 2017, 25 août 2017, au sujet de l'aménagement autour du cimetière, Mr le maire a demandé au Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois : l'inscription des parcelles AB 25 (5a22ca), AB 18 (20a28ca), et ZC 50 (7a03ca) dans le prochain PLUI en « emplacement réservé ».

Cette demande s'inscrit dans la continuité de la parcelle ZC49 (18a37ca) « emplacement réservé » dans notre PLU en vigueur depuis 2006.

Notre motivation porte sur le fait que le cimetière actuel ne dispose pratiquement plus d'emplacements libres et qu'une possibilité d'agrandissement avec un accès direct depuis la route d'ARRAS et un stationnement sécurisé serait nécessaire.

A cet effet, le Conseil Municipal réaffirme l'intérêt général pour la commune.

Considérant, que le cimetière communal, situé rue du bois, ne disposera plus à terme des capacités d'accueil suffisantes et il convient par conséquent d'anticiper d'ores et déjà son extension.

Cette extension pourrait se faire dans le prolongement du cimetière existant, à l'arrière, sur une partie de la parcelle AB18, d'une contenance totale de 2 028 m², dont le foncier pourrait appartenir à Mr Vincent EVRARD et Mme Audrey TRANCHANT au regard du permis de construire déposé en mairie le 26 février 2018.

L'enquête publique permettra de définir la pertinence d'un deuxième accès via la parcelle AB 25.

Aussi, il vous est proposé :

D'approuver le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle AB 18

De solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'extension du cimetière

De prescrire le lancement de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales ;

D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant a effectué toutes les démarches en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix Pour et 2 Abstentions :

Le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle AB18 ;

De solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'extension du cimetière ;

De prescrire le lancement de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant a effectué toutes les démarches en ce sens.

DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que la 4^{ème} édition de la Dictée Habarcquoise se déroulera le samedi 10 mars 2018 à 14h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que le 4^{ème} Salon du « Bien-Etre » aura lieu le week-end du 14 et 15 avril 2018 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les radars pédagogiques installés aux entrées du village ont été retirés et que les données collectées vont être analysées. Un retour est attendu pour la fin du mois de mars en ce qui concerne le rapport de synthèse qui sera édité par le Conseil Départemental.

Concernant la sécurisation rue d'Arras (entrées du village et arrêt de bus), Monsieur le Maire informe l'assemblée, que des solutions ont été étudiées et chiffrées. Une action sera donc menée afin d'agir concrètement.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12H30

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le Maire,

Nicolas CAPRON